La Commission européenne renvoie à l'Autorité de la concurrence l'examen de l'opération de concentration Keolis/SNCF

Publié le 30 octobre 2009

A la demande de l'Autorité de la concurrence, la Commission européenne vient, par décision du 29 octobre 2009, de lui renvoyer l'examen de la prise de contrôle de la société Keolis par le groupe SNCF et la Caisse de Dépôt et de Placement du Québec (CDPQ).

La société Keolis est un opérateur privé de transport public de voyageurs par bus et car principalement en France. Elle assure également d'autres activités liées au transport telles que le conseil, la gestion de gares routières ou de parcs relais dans le cadre de délégations de service public.

La SNCF et la CDPQ avaient, en septembre dernier, notifié leur opération à la Commission européenne. Mais cette dernière a considéré que l'Autorité de la concurrence était l'autorité la mieux placée pour évaluer les effets de la concentration sur la concurrence.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail